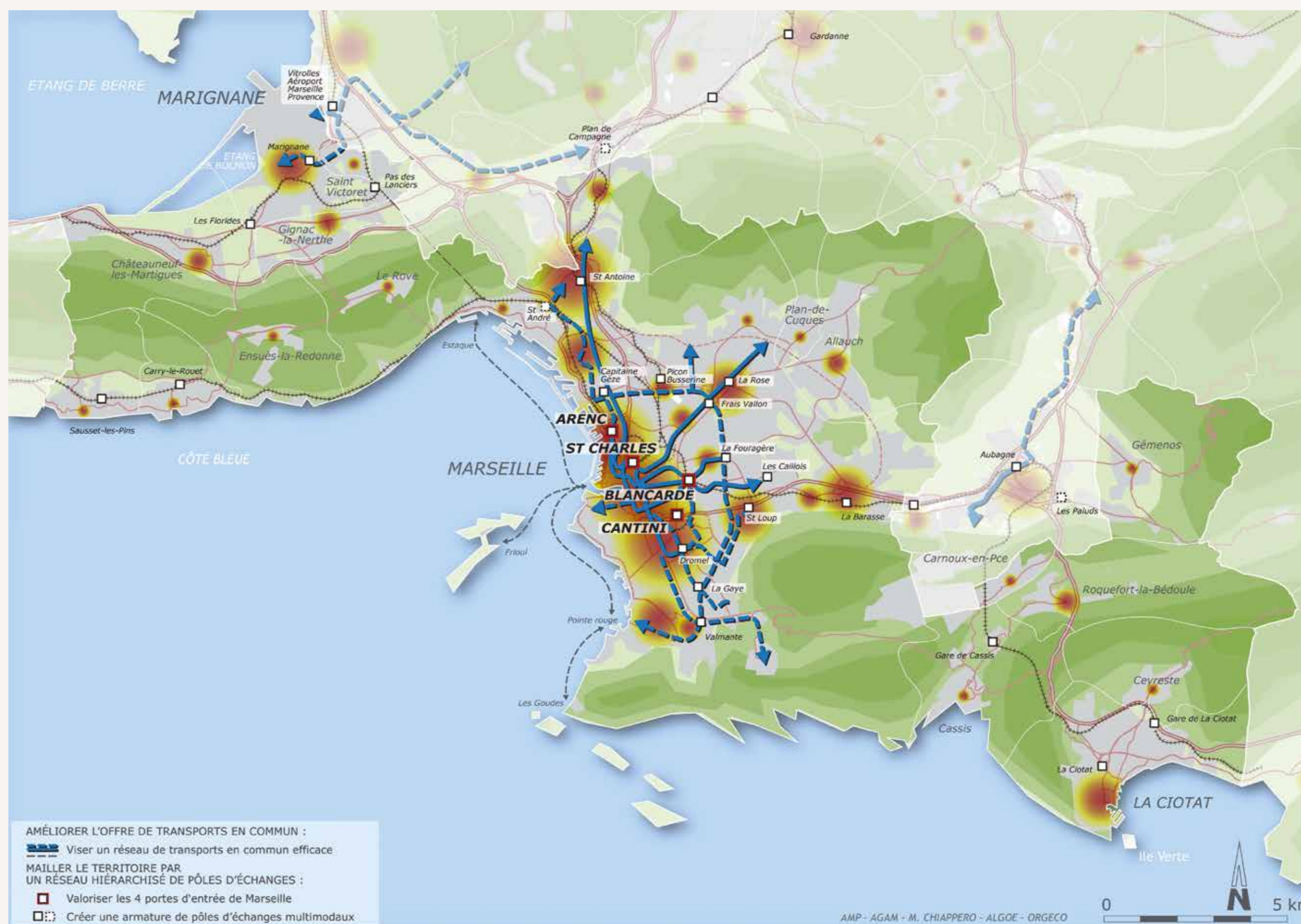


3 POUR UNE ORGANISATION STRUCTURÉE DU DÉVELOPPEMENT



→ Mailler le territoire par des centralités attractives

Une centralité est un territoire qui cumule plusieurs fonctions : logements, emplois, équipements, services, transports collectifs... Dans le territoire Marseille Provence, de nombreux espaces jouent ce rôle, de façon plus ou moins importante.

Les centralités métropolitaines, tel le Grand centre-ville de Marseille, seront renforcées, afin de porter le développement du territoire. Les centralités communautaires, à l'image de Marignane, seront développées et bénéficieront d'un renfort de l'offre économique et résidentielle. Les centralités de bassin de vie, comme Roquefort-la-Bédoule, verront leur offre de services et de transports en commun améliorée. Enfin, les centralités locales, tel Cassis, devront conserver leur caractère identitaire.

→ Articuler le développement urbain et les conditions de mobilité

Le réseau de transports en commun doit pouvoir se développer pour constituer une alternative crédible à la voiture : modernisation du réseau ferroviaire, extension du réseau de transports collectifs, création de lignes de bus à haut niveau de service.

Chaque type d'infrastructure routière devra bénéficier d'aménagements cohérents avec sa fonction. Le réseau primaire sera achevé avec notamment la finalisation de la L2. La création de boulevards urbains multimodaux permettra de constituer un réseau secondaire structurant. Enfin, les modes doux feront l'objet d'une attention particulière pour garantir le fonctionnement de la ville des proximités.

→ Garantir une cohérence dans les développements urbains à venir

Les objectifs démographiques sont déclinés dans chaque commune en cohérence avec leur potentiel de développement. Ils s'accompagnent d'objectifs de construction de logements.

Il s'agira de rééquilibrer l'offre locative sociale, de diversifier l'offre résidentielle, de renforcer l'offre d'équipements et de services, et de favoriser la rénovation et la mise à niveau des espaces publics dans les quartiers prioritaires. Le développement économique doit être mis en œuvre de manière équilibrée, à chaque échelle. Il s'agit de garantir un rapprochement de la population et de l'emploi. Chaque bassin de vie se fixe ainsi un objectif de création d'emplois d'ici 2030, en fonction de ses dynamiques locales et son potentiel.

